

nistre du gouvernement, avait, ce jour là, déposé un projet de loi pour un plébiscite sur lequel le peuple voterait pour la prohibition en ce pays. Mais quelle ironie, quelle cruauté, quelle mesquinerie immaculée, s'il pouvait y avoir un pareil accouplement de mots, chez le chevaleresque et courtois chef du gouvernement, de siéger là en présence de ces femmes convaincues, et de permettre qu'elles fussent induites en erreur et qu'elles crussent qu'elles s'engageaient dans une lutte loyale où la volonté du peuple devait prévaloir, lorsque, en réalité, il avait posé une condition implicite, M. l'Orateur.

Qu'a dit M. Fisher à la convention de 1893 ? Il a dit :

Je propose de lire la résolution qui amènera ce résultat—

Quel résultat ? Une loi prohibitive, voilà ce dont il parlait.

—et qui engagera le parti libéral, s'il arrive au pouvoir, à donner au peuple du Canada l'occasion d'exprimer ses vues sur cette question, et le gouvernement au pouvoir devra nécessairement mettre à exécution le vœu exprimé par le peuple. Il n'y a aucun doute que c'est là ce que le parti libéral ferait. Nous savons que l'on peut se fier à sa parole.

Il dit encore :

En conséquence, je suis heureux de constater que le grand parti auquel j'appartiens, et avec lequel j'ai travaillé, est prêt à prendre une attitude sur la question de tempérance et à déclarer dans son programme qu'il est en faveur d'une mesure dans la bonne direction à ce sujet.

Tels sont les engagements de M. Fisher, maintenant ministre de l'Agriculture. Mais d'autres que le ministre de l'Agriculture ont parlé sur la question. En octobre 1895, le premier ministre, qui était alors M. Laurier tout court, qui était alors dans l'opposition, en réponse au révérend M. Huxtable, que je connais très bien, et qui est un ministre méthodiste très sérieux et très sincère, je crois, disait ceci :

Le parti libéral s'est engagé en convention à Ottawa, à décréter un plébiscite au sujet de la question des boissons lorsqu'il arrivera au pouvoir, afin de savoir si le peuple veut une loi prohibitive ou non. La réponse n'est pas dans ma bouche, elle est dans la bouche du peuple, et selon sa réponse il aura la législation qui lui plaira de la part du gouvernement.

Le premier ministre ne croit-il pas, en honnête homme, qu'il aurait dû dire franchement à M. Huxtable, en sus de ce qu'il lui a dit : M. Huxtable, je dois vous dire à vous et à vos amis, qu'il faudra un vote de 50 pour cent, car il y a une condition implicite mise par le parti à l'effet qu'à moins que vous ne l'ayez, rien ne peut être fait. A Stratford, devant un auditoire de 4,000 personnes, le 9 juin, le M. Laurier tout court d'autrefois est réputé avoir dit :

Jusqu'à ce moment, la question de la prohibition n'a jamais été envisagée par les électeurs sans égards pour d'autres considérations.

Nous jugeons plus sage de la dégager des autres considérations et de sonder l'opinion publique

sur cette question. Nous le ferons lorsque nous arriverons au pouvoir comme je crois que nous y arriverons. Puis on me demande ce qui doit être fait. La réponse est simple. Je suis démocrate de nature. Je crois au gouvernement démocratique, et surtout au gouvernement constitutionnel, et la seule manière d'agir dans un gouvernement démocratique et constitutionnel c'est de gouverner par le peuple et d'obéir à son commandement. Ce que le peuple commandera, il sera du devoir du gouvernement de le faire, si ce gouvernement est entre les mains du parti libéral.

Cette explication du programme libéral sur la question de la prohibition a été apparemment satisfaisante à en juger par les applaudissements qui l'ont accueillie.

Et le rédacteur ajoute :

Laurier est maintenant où son noble esprit démocratique peut révéler sa véritable grandeur.

A Listowel, la question de la prohibition était en voie de discussion, et en réponse à une interrogation il a dit :

Nous jugeons plus sage de la dégager des autres considérations et de sonder l'opinion publique sur cette question. Nous le ferons lorsque nous arriverons au pouvoir comme je crois que nous y arriverons. Puis on me demande : ce qui doit être fait. La réponse est simple. Je suis démocrate de nature. Je crois au gouvernement démocratique, et surtout au gouvernement constitutionnel, et la seule manière d'agir dans un gouvernement démocratique et constitutionnel c'est de gouverner par le peuple et d'obéir à son commandement. Ce que le peuple commandera, il sera du devoir du gouvernement de le faire, si ce gouvernement est entre les mains du parti libéral.

Cela démontre que c'était bien réfléchi et stéréotypé, car c'était la même réponse qu'il avait donnée en d'autres endroits. A Winnipeg il a fait au peuple un vigoureux discours contre la taxe, contre l'augmentation des dépenses, en faveur de l'entrée en franchise des instruments aratoires et contre les monopoleurs et les manufacturiers ventrus. Puis on lui a demandé ce qu'il pensait de la prohibition et il a dit :

Je promets sur mon honneur que dès que les libéraux arriveront au pouvoir à Ottawa, ils décréteront un plébiscite du Canada dont la décision sera respectée par le parti et la volonté du peuple sera respectée même si le parti libéral doit par là perdre le pouvoir pour toujours.

M. BERGERON : A-t-il réellement dit cela ?

Mr. FOSTER : Oui, il l'a dit. Mais M. l'Orateur, nous avons vu le très honorable ministre en cette Chambre, lorsqu'il était pressé par moi-même et par sir Charles Tupper de donner quelque information définitive au peuple du pays, tant aux prohibitionnistes qu'aux partisans de la boisson, les uns et les autres étant sérieusement intéressés, les uns et les autres prêts à dépenser de l'argent, à consacrer leur temps, les uns et les autres prêts à se jeter dans une lutte dispendieuse et chaudement contestée, une rude campagne devait durer plusieurs semaines—lorsqu'on a demandé au très ho-